

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants (2 votes par procuration)	14
Publié par affichage du P.V. le	

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/02/2024 affichée le 15/02/2024

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, François ARNAUD, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Amanda MARTY, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD, Sandrine RIPERT

Absents excusés : Raymond MARION-FERRIER (Pouvoir à Richard GHIELMINI), Houari BELMOSTEFA (pouvoir à Eric ESCANDE)

Secrétaire de séance : Sylvie SANIAL

Ordre du jour de la séance :

- Conventions d'objectifs pour les temps périscolaire entre la MJC Nini Chaize et les communes de Piégros-La Clastre et Mirabel et Blacons
- Convention de mise à disposition sans but lucratif de personnel pour l'animation périscolaire
- Questions diverses
- Comptes rendus divers

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **I. CONVENTIONS D'OBJECTIFS POUR LES TEMPS PERISCOLAIRE ENTRE LA MJC NINI CHAIZE ET LES COMMUNES DE PIEGROS-LA CLASTRE ET MIRABEL ET BLACONS**

Monsieur le maire rappelle qu'une convention entre la MJC Nini Chaize et les communes de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, avait été signée en 2022, pour l'organisation des temps périscolaires et méridiens.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une nouvelle convention dont l'objet est le « projet d'animation périscolaire RPI » et l'objectif est l'accompagnement des enfants scolarisés sur le RPI durant les temps périscolaires matin et soir et les temps méridiens. Cette convention a une durée de deux ans soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Une participation annuelle d'un montant de 41 150 euros sera versée à la MJC Nini Chaize par chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- \* approuve les termes de la convention d'objectifs des temps périscolaires,
- \* décide de confier à la MJC Centre Social Nini Chaize les temps périscolaires matin et soir, et les temps méridiens,

- \* dit que la participation sera inscrite au budget primitif,
- \* autorise Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **II. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SANS BUT LUCRATIF DE PERSONNEL POUR L'ANIMATION PERISCOLAIRE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'animation périscolaire du Regroupement pédagogique intercommunal, l'association MJC – Centre social Nini Chaize a besoin du concours de 4 animateurs (animatrices) périscolaires. Sont concernés par cette convention un agent de Piégros-La Clastre et 3 agents de Mirabel et Blacons pendant les temps méridiens. Il précise que la mise à disposition est pour une durée d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention de mise à disposition, sans but lucratif, de personnel communal à la MJC Nini Chaize.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- \* approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel pour l'animation périscolaire,
- \* autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition sans but lucratif, et tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **III. COMPTES RENDUS DIVERS**

### 1) Monsieur Gilles MAGNON, maire

Réunion MJC – élus – parents d'élèves : cette réunion a été organisée à la demande des représentants des parents d'élèves afin d'avoir un temps d'échange avec les mairies, hors conseil d'école. Elle s'est déroulée en mairie de Mirabel et Blacons, au cours de laquelle plusieurs sujets ont été débattus : décalage horaire entre l'arrivée du car le soir à Piégros, mise à disposition des clés lorsque l'animateur de la MJC est absent (proposition de mettre une boîte à clés), organisation du RSI... La MJC Nini Chaize propose de faire un essai de mise en place d'un self-service à la salle de restauration de Mirabel et Blacons pour les CM1-CM2.

Commission du personnel : il a été abordé le problème de certains postes pour lesquels une modification doit être envisagée pour la rentrée prochaine et particulièrement au restaurant scolaire depuis le changement de fonctionnement du service.

Association des Maires de la Drôme : Une présentation de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) a été effectuée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Monsieur le maire rappelle que la DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie : Le règlement pour la mise aux normes est très contraignant et très onéreux pour les communes. Une révision de ce règlement est en cours par le département de La Drôme et le SDIS afin de le rendre moins exigeant.

Toutefois, suite au schéma directeur effectué sur la commune, il est prévu la pose de plusieurs poteaux d'incendie, ainsi que des réserves d'eau lorsque les réseaux d'eau potable ne sont pas suffisants pour avoir un débit conforme.

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) : ce projet avait été lancé par l'association Les Ecrins de Saint Médard. Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Damien LEYRAUD qui a participé à une réunion avec la Communauté

de Communes du Crestois et du Pays de Saillans. Celle-ci travaille sur la mise en place d'un éventuel service mutualisé en direction des communes. Le projet débattu concerne l'étude d'un chemin à utiliser pour couvrir les communes de Aouste-Sur-Sye, Piégros-La Clastre, Aubenasson, Saint Sauveur en Diois, Chastel Arnaud et la Chaudière.

Réunion Restaurant scolaire : la réunion mensuelle au cours de laquelle sont abordés les problèmes de fonctionnement a eu lieu le vendredi 16 février 2024.

Réaménagement du Restaurant scolaire : une réunion avec le cabinet Agroconsult s'est déroulée afin de réaménager la cantine en cuisine satellite (repas livrés par un prestataire et servis aux enfants). Une nouvelle réunion est programmée au mois de mars avec les artisans retenus pour les travaux. La volonté est que les travaux soient réalisés en fin d'année scolaire et dans le courant de cet été.

## 2) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint au maire chargé de l'urbanisme

Commission urbanisme : elle a eu lieu le mardi 20 février 2024 au cours de laquelle les problèmes de constructions illicites sur la commune ont été abordés. Plusieurs demandes seront effectuées auprès du service instructeur, assermenté pour suivre ces dossiers.

Commission mobilité : lors de la réunion du 21 février 2024, la commission a étudié les emplacements où pourraient être installés les arceaux à vélos sur la commune :

- à l'angle de la cour entre la mairie et l'école : pose de 3 arceaux,
- sur le parking de l'école : pose d'un abri à vélo, ou de 4 arceaux (reste à définir)
- au centre rural d'animation (à l'emplacement de l'ancien apport volontaire des ordures ménagères) : pose de 5 arceaux,
- à l'aire de covoiturage : pose d'une cage à vélo et de 6 arceaux.

Des travaux pour ces aménagements sont à prévoir.

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a répondu à un appel à projet pour étudier le système de production alimentaire sur son territoire. Un diagnostic sur l'agriculture et l'alimentation sur le territoire de la CCCPS doit être réalisé.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Antenne 5G sur Mirabel et Blacons : Madame Amanda Marty questionne le conseil municipal pour savoir si ce dernier a un avis sur l'installation d'une antenne 5 G sur la commune de Mirabel et Blacons. Monsieur le maire répond qu'aucun avis du conseil municipal n'est à donner sur ce projet.

Fin de séance : 22h20.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 21 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Sylvie SANIAL

Le Maire,  
Gilles MAGNON

